



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANPR

**Philippe BERTHELOT**  
**Pharmacien en activité à Charleville-Mézières (08)**  
**Président de la CAVP**

10 janvier 2023

# SOMMAIRE

## 1. L'actualité de la CAVP

L'activité financière

L'activité immobilière

La vie des régimes

## 2. Réforme des retraites : où en est-on ?

1

# L'ACTUALITÉ DE LA CAVP

# L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

## Les actifs au 30/09/2022

- La CAVP gère quatre régimes de retraite et de prévoyance pour un total d'actifs de 8 435,58 M€.
- En consolidé, la répartition entre grandes classes d'actifs est la suivante :

	VALEUR D'ACQUISITION (M€)	VALEUR DE MARCHÉ (M€)	EN VALEUR DE MARCHÉ %
Actions et titres assimilés	1 060,36	1 434,16	17,08
Obligations et titres assimilés	5 304,82	5 369,70	63,96
Placements monétaires	548,57	573,82	6,84
Immobilier hors Siège	532,48	1 057,90	12,12
Total	7 446,83	8 435,58	100

- La CAVP conseille, par ailleurs, la CAVOM pour la gestion de son portefeuille d'actifs financiers.

# L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE



## La politique de placement en 2022

- L'année 2022 a été marquée par un contexte économique et géopolitique difficile.  
Le 24 février 2022, la Russie attaquait l'Ukraine, ce qui déclenchait le pire conflit en Europe depuis la seconde guerre mondiale.
- Les conséquences sur l'économie mondiale ont été immédiates.  
Les prix de l'énergie et des matières premières ont atteint des records propulsant l'inflation à des niveaux inconnus en Europe depuis les années 1970.  
La politique « zéro Covid » en Chine a aussi eu des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement, ce qui a encore aggravé la hausse des prix.

# L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

- L'impact de cette crise a été violent sur les marchés financiers.  
Les taux d'intérêt de l'OAT à 10 ans sont passés de quasiment 0 %, fin 2021, à 3,09% au 31 décembre 2022.  
Le CAC 40 a cédé 9,75 % sur l'année ce qui, compte tenu de gravité de la situation, aurait pu être pire.
- Dans ce contexte, la CAVP a continué à réduire l'exposition aux actions des portefeuilles.  
En parallèle, elle a profité de la hausse des taux d'intérêt pour renforcer l'exposition aux obligations.  
Au total, ce sont plus de 500 M€ qui ont été investis sur cette classe d'actifs.

# LES RÉSERVES ET PROVISIONS FINANCIÈRES

## DONNÉES PROVISOIRES au 31/12/2022



RÉGIME DE BASE	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION (RÉSERVES)	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION (PROVISIONS)
Les réserves sont gérées par la CNAVPL	5 ans et 9 mois de prestations	129 %* des engagements <i>* Actifs en valeur de marché.</i>

# L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

## Le parc immobilier de la CAVP (hors forêt du Jura)

- Valeur vénale au 31/12/2021 : 804,41M€ (y compris le Siège administratif).
- Montant des loyers perçus en 2021 : 24,26 M€.
- Taux de rendement locatif des immeubles de rapport au 31/12/2021 : 3,18 %.
- Résultat net 2021 : 12,1 M€.
- Taux de rendement interne global au 31/12/2021, depuis l'acquisition des immeubles : 5,79 %.



# L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE



## Les faits marquants 2022

- Après un début d'année très dynamique post crise sanitaire, la guerre en Ukraine et le contexte inflationniste ont eu un impact sur le marché de l'investissement immobilier comme sur celui du marché locatif.
- Le marché de l'investissement garde globalement le cap, malgré un ralentissement, grâce à la progression des volumes investis sur le marché des commerces.  
Ces bons résultats sont néanmoins le fruit de négociations engagées avant le conflit en Ukraine et ses conséquences sur l'inflation et les politiques monétaires.
- Le marché locatif a été marqué par une nette reprise en début d'année 2022, tous secteurs confondus. Depuis la guerre en Ukraine, et malgré un contexte macroéconomique très incertain, le marché du tertiaire reste soutenu par le déploiement de solutions de travail hybrides et par la volonté des usagers de se repositionner dans des secteurs plus centraux ou sur des immeubles répondant aux exigences RSE et aux contraintes induites par le décret tertiaire.

# L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

- Le marché devient cependant de plus en plus segmenté.  
On note une forte demande pour les secteurs les plus établis, facilement accessibles, les entreprises devant faire face aux problématiques de fidélisation et de recrutement des talents.  
Le taux de vacance dans Paris reste faible (3,5 %).  
Le QCA parisien est le secteur le plus recherché.  
À l'inverse, La Défense peine à fédérer, avec un taux de vacance de plus de 13 %, malgré des mesures d'accompagnement des bailleurs toujours croissantes.
- Enfin, l'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur du décret tertiaire dont l'objectif est de maîtriser la demande d'énergie et de favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques des immeubles tertiaires en France.  
Cette loi oblige les bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1000 m<sup>2</sup> à réaliser des économies d'énergie par rapport à une année de référence à déterminer :
  - 40 % d'ici à 2030,
  - 50 % d'ici à 2040,
  - 60 % d'ici à 2050.

# LA VIE DES RÉGIMES

## Les dernières mesures votées par les administrateurs le 1<sup>er</sup> décembre 2022

### ➔ Dans le régime complémentaire par répartition (RCR)

Les cotisations et les allocations 2023 ont été revalorisées par rapport à un taux de référence de 4,80 % correspondant à l'évolution moyenne des prix à la consommation hors tabac de novembre 2021 à octobre 2022.

**Cotisations 2023** : + 6 % (4,80 % + 1,2 %), ce qui porte la cotisation annuelle à 6 530 euros.

**Allocations 2023** : + 4,6 % (4,80 % – 0,2 %), ce qui porte l'allocation entière pour un départ à 67 ans à 12 953 euros.

*« Compte tenu du contexte inflationniste que nous connaissons, les administrateurs ont souhaité -tout en étant attentifs à la trajectoire financière du régime- revaloriser significativement les pensions du régime complémentaire par répartition. »*

### ➔ Dans le régime complémentaire par capitalisation (RCC)

Les administrateurs ont voté, au titre de 2022, un **taux de distribution de 3,5 %**, ce qui est remarquable dans le contexte financier actuel.

Ce taux conforte les pensions des retraités et construit celles des pharmaciens en activité.

# LA VIE DES RÉGIMES

## ➔ Dans le régime invalidité-décès (RID)

**Cotisations 2023** : + 4,80 %, ce qui porte la cotisation annuelle à 648 euros.

**Prestation annuelle 2023** : + 6,2 %, ce qui porte la prestation à 15 522 euros.

## ➔ Mesure exceptionnelle

Réunis en amont du Conseil d'administration, les membres de la Commission des activités sociales ont décidé d'accorder une aide forfaitaire exceptionnelle de 300 euros aux retraités de la CAVP les plus modestes.

Cette aide est réservée aux pharmaciens retraités titulaires (bénéficiaires de droits propres et non de droits de réversion) dont la carrière est majoritairement libérale et qui bénéficient d'une exonération totale de précomptes sociaux (CSG/CRDS/CASA) sur leur pension, c'est-à-dire dont le revenu fiscal est inférieur à 11 431 € pour une part ou à 17 535 € pour deux parts.

# LA VIE DES RÉGIMES

## Les axes de réflexion actuels

- ➔ **Réviser** le barème d'affectation dans les différentes classes de cotisations pour faire coïncider le revenu médian et la classe de cotisation médiane et améliorer ainsi le niveau des pensions de retraite.
- ➔ **Etudier** toutes les solutions qui permettront d'accroître la performance du RCC.
- ➔ **Élargir** la base démographique du régime complémentaire des pharmaciens en ouvrant sa cotisation aux adjoints et assurer ainsi la solvabilité à long terme du RCR.

2

# RÉFORME DES RETRAITES, OÙ EN EST-ON ?

# LA RÉFORME DES RETRAITES



## Un rappel du contexte

- Un enjeu fort du premier quinquennat d'Emmanuel Macron.
- Une réforme lancée en 2017...
- ... stopée en mars 2020 en raison de la pandémie liée à la Covid-19.
- L'une des réformes phares du second quinquennat d'Emmanuel Macron réélu le 24 avril 2022.
- « *Notre modèle social est un paradoxe, à la fois l'un des plus généreux et où l'on travaille le moins longtemps. La réforme des retraites est nécessaire pour la prospérité de notre pays et la pérennité de notre système par répartition* », a souligné Elisabeth Borne, Première ministre à l'occasion de son discours de politique générale le 6 juillet 2022.
- Contre toute attente, la réforme des retraites ne figure pas au programme du Conseil national pour la refondation, officiellement lancé le 8 septembre 2022.

# LA RÉFORME DES RETRAITES



- Publication, le 15 septembre 2022, de la 9<sup>e</sup> édition du rapport annuel du COR mettant en lumière un déficit du système des retraites dès 2023 et jusqu'en 2050.
- 5 octobre 2022 : 1<sup>re</sup> réunion avec les partenaires sociaux et lancement de 3 cycles de concertation :
  - emploi des seniors et prévention de l'usure professionnelle,
  - équité et justice sociale,
  - équilibre du système.
- L'annonce des grandes lignes de la réforme, attendue le 15 décembre 2022, est reportée au 10 janvier 2023.
- Le Gouvernement projette de faire passer l'essentiel de la réforme par le biais d'un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (ce qui lui permettrait de recourir si besoin au 49.3 ), avant la présentation d'un second projet de loi pour faire adopter les autres mesures, notamment celles relatives à l'emploi des seniors.





**MERCI  
DE VOTRE ATTENTION**

